



Ministère de l'Hydraulique
et de l'Assainissement



Union Européenne

Atelier lancement des projets de la facilité eau de l'Union Européenne (10^e FED)

PEAGG / AICHA



Puits réhabilité à Soumatou. © JB Russell, 2010

Ces projets sont réalisés avec l'appui financier de :



Hotel Wissal, Nouakchott,
16 octobre 2011

[SOMMAIRE]

[Présentation de l'atelier 3

- Enjeux
- Objectifs
- Résultats attendus
- Participants

[Les projets 6

- AICHA
Appui aux initiatives communales
dans le domaine de l'Hydraulique
et de l'Assainissement
- PEAGG
Projet eau & assainissement
Guidimakha Gorgol

[Mécanisme de suivi et d'accompagnement 9 des projets au niveau national

[Agenda 10

Ces projets sont réalisés par:



[Contexte et enjeux de l'atelier

Le gouvernement mauritanien a engagé depuis 1975 d'ambitieux programmes d'hydraulique rurale, d'un enjeu considérable au regard de l'accélération du rythme de sédentarisation de la population. Jusqu'en 2005, ce sont près de 4 000 points d'eau modernes qui ont été construits en milieu rural et plus de 400 réseaux de distribution d'eau potable qui ont été installés, pour desservir une population rurale et semi urbaine d'environ 1,5 millions d'habitants. Les administrations centrales, en particulier, la Direction hydraulique et de l'assainissement, ont été les chevilles ouvrières de ces réalisations à travers d'importants programmes mis en œuvre dans le cadre :

- de la Décennie Internationale de l'Eau Potable (DIEPA) : 1980 - 1990 ;
- du Schéma Directeur et le Plan d'Investissement : 1991 - 2000 ;
- du Plan décennal d'investissement en hydraulique rurale et semi urbaine : 2001-2010.

En 2001, le gouvernement a conçu un nouveau plan d'investissement, pour la période 2001-2015, dans la continuité des plans décennaux précédents prenant en compte les évolutions majeures du cadre institutionnel. Ce nouveau plan d'investissement, de par son horizon (2015), constitue également la réponse de la Mauritanie pour l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Selon les études et rapports disponibles (notamment, ONU, UNICEF, 2009/ 2010), en Mauritanie le taux d'accès à l'eau potable est inférieur à 50%. Selon l'Unicef, la Mauritanie est l'un des 7 pays d'Afrique qui n'ont pas fait de progrès sur l'OMD numéro 7 : Préserver l'environnement (dont la composante n°3 est l'accès à l'eau potable et assainissement). En ce qui concerne l'assainissement, pour l'ONU, le taux d'accès des mauritaniens à une installation sanitaire améliorée s'élève à seulement 24%, taux le plus faible au sein de la sous région.

En dépit d'importants efforts consentis sur la période 1990-2010 par l'Etat et ses partenaires (UE, AFD, Coopération Espagnole, fonds Arabe,...) avec à la clé de nombreuses réalisations d'ouvrages hydrauliques en milieu rural et semi urbain, le défi à relever pour l'atteinte des OMD en 2015 reste énorme. Défi encore plus grand puisque les Nations Unies ont déclaré en juillet 2010, que l'accès à l'eau potable salubre et propre est un droit fondamental.

Dans la pratique, l'Etat est confronté aux contraintes de mobilisations de ressources financières pour les investissements ainsi qu'à des difficultés intrinsèques au secteur de l'eau potable (disponibilité des ressources en eau, surexploitation des ressources en eau, le coût élevé des infrastructures ; la

Facilité EAU 10^e FED

La Facilité Eau fait partie d'un cadre de financement intégré pour le secteur de l'eau et de l'assainissement, et est un complément au soutien de la Commission Européenne qui est mis en œuvre au travers de programmes nationaux et régionaux.

Lors du Sommet Mondial du Développement Durable à Johannesburg en 2002, les Etats Membres de l'UE et la Commission Européenne ont lancé l'Initiative de l'Union Européenne pour l'Eau afin de contribuer à la mobilisation d'une approche intégrée de la gestion des ressources en eau et à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) liés à l'eau potable et à l'assainissement. L'Initiative de l'Union Européenne pour l'Eau est une plateforme pour différents acteurs comprenant les gouvernements, les autorités locales, les opérateurs de l'eau, les organisations de la société civile et le secteur privé.

En réponse aux objectifs de l'Initiative de l'UE pour l'Eau, la Facilité ACP-UE pour l'eau a été créée en 2004 avec l'objectif principal de fournir l'eau et l'assainissement de base aux pauvres, et d'améliorer la gouvernance de la gestion de l'eau dans les pays ACP. La Facilité pour l'eau disposait d'un montant de 497 millions d'euros en provenance du 9^e Fonds Européen de Développement. La plupart des fonds sont alloués par l'intermédiaire d'appels à propositions : les deux premiers appels 2004 et 2006 ont mobilisé une contribution européenne de 414,5 millions € pour 175 projets sélectionnés.

Un nouveau montant de 200 millions d'euros, affecté en mars 2009 à la Facilité Eau au titre du 10^e Fonds Européen de Développement, a été approuvé par la CE à la fin de 2009. Les projets PEAGG et AICHA ont été sélectionnés dans ce cadre.

Les objectifs spécifiques du 10^e Fonds Européen de Développement et de la Facilité ACP-UE pour l'eau sont les suivants:

- Aider à atteindre les OMD liés à l'eau et à l'assainissement: réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas d'accès à un approvisionnement en eau potable ni à des services d'assainissement de base. Cet accès est indispensable en soi, mais il est également un élément clé des conditions préalables à la réduction de la mortalité infantile et maternelle (OMD 4 & 5) et dans la lutte contre les maladies (OMD 6)
- Contribuer à améliorer la gouvernance de l'eau et la gestion des ressources en eau, le développement durable et l'entretien des infrastructures hydrauliques.

GRDR / Synthèse réalisée à partir des lignes directrices de l'appel à propositions ouvert, référence: Europe Aid/129509/C/ACT/MULTI, juin 2010

pollution des ressources en eau, la capacité de réalisation des ouvrages notamment, puits modernes et la capacité de maîtrise d'ouvrage, pérennité du service de l'eau et accès des groupes défavorisés au service de l'eau).

C'est dans ce contexte que l'Union européenne dans le cadre du 10^e FED a lancé en 2010, une seconde facilité eau. Deux projets, devant contribuer à l'amélioration de l'accès à l'eau potable et l'assainissement en Mauritanie, ont été retenus : Il s'agit du projet "Appui aux initiatives des communes dans le domaine de l'Hydraulique et de l'Assainissement (AICHA) porté par le GRET et du projet "eau & assainissement Guidimakha Gorgol" (PEAGG) mis en œuvre par le GRDR. Les deux initiatives bénéficient de l'appui financier de l'UE, de l'AFD, de l'APAUS, du SEDIF, de l'AESN et de la région centre. Les organisations chef de file et leurs partenaires ont décidé dans une perspective de synergie optimale de procéder au démarrage de ces projets à travers un atelier conjoint de lancement sous la tutelle du Ministère mauritanien de l'Hydraulique et de l'assainissement

Participants

Les participations attendues sont en grande majorité des acteurs institutionnels mauritaniens, des représentants des partenaires financiers et techniques de la Mauritanie (UE, AFD, UNICEF...), des élus, des organisations de la société civile nationale et internationale, des bureaux d'études, de la presse...



Séance d'ouverture d'AO – Commune de Boghé - 2008

Objectifs de l'atelier

Partager avec les principaux acteurs mauritaniens concernés par le secteur de l'eau potable et de l'assainissement, les visions, les démarches, les grandes lignes d'activités, les

Principales dispositions législatives et réglementaires régissant la question de l'eau en Mauritanie

Le Code de l'eau adopté en 2005 régit pour l'essentiel la question de l'eau en Mauritanie.

Le texte confie la gestion des services de l'eau à des petits opérateurs professionnels, institue un dispositif de suivi et de régulation du secteur, introduit dans le tarif de l'eau les coûts de maintenance et de renouvellement. Le décret d'application 107/2007 d'avril 2007 consacre la DSP des services de l'eau pour les localités de Plus de 500 habitants

Le code confierait à des Chargés de Mission de Service Public (CMSP) diverses tâches (appui conseil, suivi, évaluation technique et financière des délégataires et crée des fonds de renouvellement et d'extension des réseaux, cogérés par les maîtres d'ouvrage, les CMSP et les délégataires.

Il précise les conditions de sélection des délégataires et fixe les rôles, missions de l'Autorité de Régulation en tant que régulateur public des services d'eau potable. S'agissant de la question de l'assainissement, elle est traitée essentiellement dans le document de politique nationale élaboré en 2010 et la stratégie 2012-2020 : développement d'une approche par la demande, réduction des inégalités géographiques, choix de technologies réalistes, assainissement des lieux publics, accompagnement de projets d'eau potable par un volet assainissement, promotion de l'hygiène par le recours à la méthode de l'Assainissement Total Piloté par la Communauté (ATPC).

Réalisation Tenmiya, synthèse GRDR

résultats attendus, les mécanismes de suivi envisagés ainsi que le plan de mise en œuvre des deux projets

Résultats attendus

Les acteurs de l'eau en Mauritanie connaissent mieux les enjeux et les modes opératoires (vision, méthodologie de mise en œuvre, activités, résultats attendus, zones d'intervention, mécanismes de suivi...) des deux projets.

Les deux projets sont effectivement insérés dans les stratégies nationales mauritaniennes de l'accès à l'eau et à l'assainissement et leur contribution à l'atteinte aux OMD est évaluée.

Acteurs institutionnels de l'eau en Mauritanie

Le secteur de l'eau et de l'assainissement en Mauritanie est pris en charge par de nombreuses institutions publiques. Mais la plupart des acteurs sont sous la tutelle du Ministère de l'Hydraulique en charge du secteur.

La Direction du Suivi, de Planification et de Coopération (DSPC) élabore les plans de développement sectoriels; réalise les études sectorielles en termes d'évaluation et de prévision et propose des programmes d'infrastructures (couverture et disponibilité des services de base), élabore les plans d'action sectoriels en collaboration avec les Directions centrales concernées et assure l'appui aux services décentralisés, évalue l'impact des projets du secteur, promeut la coopération et coordonne toutes les actions entreprises dans le cadre des coopérations bi et multilatérales ou de partenariats

La Direction de l'Hydraulique élabore et met en œuvre la stratégie et les politiques sectorielles dans le secteur de l'eau en milieu urbain et rural, assure la police de l'eau, coordonne et suit l'activité des sociétés et établissements relevant du secteur de l'eau

La Direction de l'Hydrologie et des barrages contribue à l'élaboration et met en œuvre les politiques et stratégies de l'Etat en matière de mobilisation des ressources en eau de surface et du suivi du cycle météorologique et hydrologique.

La Direction de l'Assainissement créée en 2005, met en œuvre les politiques et stratégies de l'Etat dans le secteur de l'assainissement.

Les Directions Régionales de l'Hydraulique et de l'Assainissement (DRHA) assurent le suivi et la coordination des activités en matière d'hydraulique et d'assainissement dans chaque wilaya.

Le Centre National des Ressources en Eau (CNRE) établissement public administratif chargé de l'exploration, de l'évaluation, du suivi et de la protection des ressources en eau à l'échelle du territoire national,

L'Office national des services d'eau en milieu rural (ONSER) ex ANEPA, établissement public à caractère industriel et commercial, est chargé de la mise en place des mécanismes appropriés pour le suivi des délégataires, la gestion et la maintenance des ouvrages et équipements hydrauliques. L'ONSER gère directement 450 réseaux d'eau potable dans tout le pays où l'eau est distribuée à prix subventionné.

La Société Nationale de Forages et de Puits (SNFP) est chargée de la réalisation des forages et puits pour les collectivités publiques ou privées, elle régule le coût des forages et puits pour en accroître le taux d'exécution. L'Office National de l'Assainissement (ONAS) est chargé de la gestion de l'assainissement liquide dans les centres urbains.

Les Communes ont en charge, dans leur domaine de compétence, les services de l'eau potable et de l'assainissement.

L'autorité de régulation (AR) est chargée de la régulation des secteurs de l'eau, de l'électricité et des télécommunications, de la mise en délégation privée du service de l'eau dans les localités de plus de 500 habitants. L'AR a mis en place un observatoire du service de l'eau dans les réseaux gérés par des délégataires privés

Les Conseils Régionaux de l'Eau ont la charge au niveau de chaque région de traiter de la question de l'eau et de l'assainissement.

Réalisation Tenmiya, synthèse GRDR

[Présentation des Projets

AICHA : Appui aux initiatives communales dans le domaine de l'Hydraulique et de l'Assainissement

Le projet AICHA prévoit d'intervenir dans 6 communes situées dans la vallée du fleuve Sénégal, dans les wilayas du Trarza et du Brakna : NDiago, Keur Macène, Rosso, Tekane, Dar El Barka et Niabina.

→ OBJECTIFS GÉNÉRAUX :

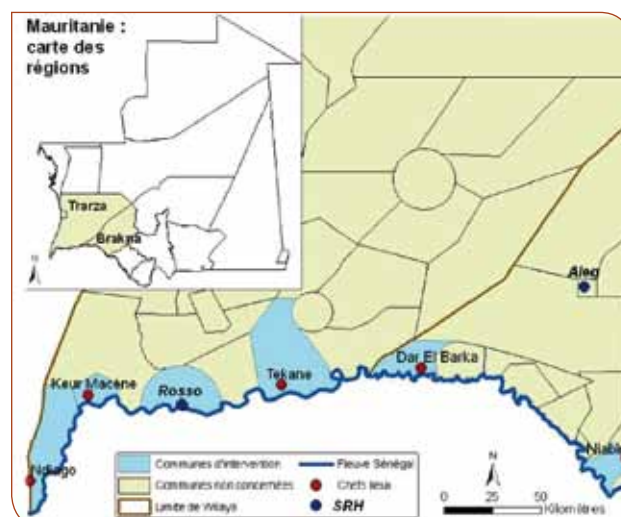
- améliorer le bien-être et la santé des populations des zones semi rurales, y compris les couches les plus défavorisées.
- promouvoir les principes de bonne gouvernance des services d'eau potable et d'assainissement et de gestion durable des ressources en eau.

→ OBJECTIF SPÉCIFIQUE :

Améliorer durablement l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans les six communes ciblées à travers des démarches de responsabilisation des acteurs communaux.

Organisation de la mise en œuvre :

- GRET : chef de file en charge de la coordination d'ensemble du projet (technique, administrative et financière, passation de marchés, exécution d'activités, expertise transversale en assainissement et maîtrise d'ouvrage communale, interface avec les partenaires, les administrations et les bailleurs de fonds), ingénierie sociale



- Tenmiya sera principalement chargée de l'ingénierie technique
- Les 6 communes concernées
- Les 2 services techniques déconcentrés de l'hydraulique et de l'assainissement du Brakna et du Trarza
- Des bureaux d'études et entreprises de travaux, des gestionnaires des services d'eau L'autorité de régulation

Durée : 42 mois (mai 2011 - octobre 2014)

Plan de financement : Union Européenne, communes, APAUS, SEDIF, AESN, Aquassistance

VOLETS	RÉSULTATS	ACTIVITÉS
1. Renforcer les compétences des communes et des services techniques régionaux de l'Hydraulique et de l'Assainissement	Les compétences de 6 communes et de 2 directions régionales de l'Hydraulique et de l'Assainissement en planification locale, maîtrise d'ouvrage public et régulation des services d'eau potable et d'assainissement sont renforcés	<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration de Plans Communaux d'Hydraulique et d'Assainissement (PCHA) des 6 communes ciblées. - Formation à la maîtrise d'ouvrage communale (planification locale, passation des marchés publics, concertation locale....) avec l'appui des DRHA ; - Appui aux Communes dans le suivi du projet (définition des besoins, validation des études, suivi des travaux, etc.). - Accompagnement des communes dans la sélection et la contractualisation d'un gestionnaire du service, - Formation technique, commerciale et financière des gestionnaires de services
2. Construire ou réhabiliter des systèmes d'approvisionnement en eau potable dans 29 localités et des blocs sanitaires dans les établissements scolaires et les lieux publics (50 blocs).	29 localités disposent de systèmes d'approvisionnement en eau potable et 50 blocs sanitaires sont réalisés au profit d'établissements scolaires et d'autres lieux publics	<ul style="list-style-type: none"> - Identification, sélection et réalisations d'investissements prioritaires seront sélectionnés et réalisés (réseaux thermiques ou solaires, extensions et réhabilitations de réseaux existants, station de potabilisation de l'eau du fleuve ou forage de gros ou petits diamètres, technologie appropriée, réseaux multi villages).
3. Mettre en place un modèle de gestion des services d'eau potable adapté et durable	Un modèle adapté et durable de gestion des services d'eau potable est mis en place	<ul style="list-style-type: none"> - Définition en concertation avec les communes, les opérateurs professionnels locaux, les associations d'usagers et les services techniques d'un modèle de gestion conforme aux politiques nationales dans le respect des dispositions du code de l'eau - Formation technique, commerciale et financière des gestionnaires de services - Définition des cahiers de charge des communes et des services de l'Etat dans le suivi technique et financier des services d'eau potable et d'assainissement
4. Promouvoir les bonnes pratiques d'hygiène et l'accès à l'assainissement domestique amélioré auprès des ménages	Les ménages sont sensibilisés sur les bonnes pratiques d'hygiène et l'accès à l'assainissement domestique amélioré	<ul style="list-style-type: none"> - Campagnes de sensibilisation auprès des ménages et dans les écoles "bonne conservation de l'eau potable, lavage des mains, utilisation de latrines" - Diffusion de la méthode ATPC "Assainissement Total Piloté par la Communauté" avec l'appui de maçons artisans, - Implantation de « sani-boutiques » et diffusion d'équipements sanitaires.

Pour en savoir plus sur le projet AICHA : GRET Mauritanie / Tevragh Zeina, En face Assurance AGM, BP 5261 Nouakchott, Tél. 45 25 84 96
 Contacts : gayb@gret.org, bleilla@gret.org, madyoury@gmail.com (Tenmiya)

Projet eau & assainissement Guidimakha Gorgol

→ OBJECTIFS GÉNÉRAUX :

- Contribuer à l'atteinte des OMD dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement en Mauritanie
- Renforcer la maîtrise d'ouvrage communale dans la réalisation et la gestion des ouvrages hydrauliques et d'assainissement.

→ OBJECTIF SPÉCIFIQUE :

- Améliorer durablement l'accès à l'eau et à l'assainissement dans 24 localités rurales du Gorgol et du Guidimakha au cours des 48 prochains mois.

ACTIVITÉS	RÉSULTATS
1.1 Réalisation d'études hydrogéologiques et géophysiques	Les ressources en eau sont disponibles en quantité et qualité suffisante (R.1.)
1.2 Réaliser des forages de reconnaissance dans les 24 localités	
1.3 Installer un dispositif de suivi des ressources en eau (CNRE)	
2.1 Réaliser des enquêtes ménages (capacité de payer l'eau)	La population dispose d'une alimentation en eau potable pérenne et de qualité accessible à tous (R.2.)
2.2 Organiser des réunions de concertation sur service eau potable, GIRE	
2.3 Installer les dispositifs d'exhaure et de distribution adaptés	
2.4 Appuyer les communes pour la gestion du service (recrutement de délégués)	
2.6 Appuyer à la pérennisation du service (PS, CMSP)	
3.1 Identifier et former les artisans maçons	Les ménages ont accès à des infrastructures sanitaires adaptées à leurs besoins et capacités (R.3.)
3.2 Réaliser des latrines pour les écoles, centres de santé non équipés	
3.3 Réaliser des latrines et puisards de démonstration	
4.1 Réaliser des enquêtes ménages sur l'hygiène (avant, pendant, après projet)	Les ménages adoptent de nouveaux comportements garantissant une bonne hygiène et une meilleure santé (R.4.)
4.2 Mettre en place et former les comités Hygiène et d'assainissement locaux	
4.3 Elaborer et mettre en œuvre avec les CHA, les écoles et personnel de centres de santé, deux campagnes de sensibilisation à l'hygiène	
5.1 Valider les localités (services techniques, communes, bénéficiaires)	La maîtrise d'ouvrage communale dans le domaine de l'eau et de l'assainissement est améliorée (R.5.)
5.2 Organiser un atelier sur la maîtrise d'ouvrage communale	
5.2 Accompagner les communes dans la maîtrise d'ouvrage	
5.3 Accompagner les communes pour la mise en place d'une gestion pérenne des latrines institutionnelles et des CHA	
6.1 Organiser un séminaire national ouvert aux acteurs de la sous région (Mali, Sénégal)	Un cadre de concertation entre les acteurs de l'eau et l'assainissement est mis en place à l'échelle communale, régionale et nationale (R.6.)
6.2 Organiser un voyage d'échanges auprès des acteurs "Eau" français et diaspora.	
6.3 Capitaliser et diffuser les résultats de l'action auprès des services	

En termes d'outputs, il est prévu, la réalisation d'une série d'enquêtes ménages, de plusieurs études hydrogéologiques et géophysiques, de 6 AEP thermiques, 6 AEP solaires, de 12 latrines institutionnelles (écoles, centres de santé...), de 24 latrines familiales et puisards à titre démonstratif, la mise en place de comités de gestion et la conduite de deux grandes campagnes d'information, communication sur l'hygiène et l'assainissement...

Le PEAGG couvre 24 localités rurales dans 8 communes dans deux wilayas (voir carte page 8) :

Wilaya du **Gorgol** : 11 sites dans 4 communes (Lexeiba, Djewol, Mbout et Sagné)

Wilaya du **Guidimakha** : 13 sites dans 4 communes (Gouraye, Khabou, Soufi et Ould Yengé)

Les groupes cibles et bénéficiaires sont constitués de 34 660 personnes (eau potable), 28 000 habitants (éducation à l'hygiène), 840 élèves (latrines scolaires), 290 particuliers

(latrines familiales), 450 personnes (processus de concertation), élus et personnes ressources des 8 communes, comités de gestion - eau, structures de santé, personnel enseignants-, services techniques et administration en charge de l'eau au niveau national – CNRE- et régional, maçons et artisans locaux...

La mise en œuvre du projet se déroulera sur 48 mois (juin 2011 – mai 2015) avec un budget global de 3 290 350 euros selon le plan de financement ci-dessus :

SOURCES DE FINANCEMENT	MONTANT EN EUROS	%
Union Européenne (UE)	2 467 653	75
Agence Française de Développement (AFD)	400 000	12,16
Région Centre (France)	120 000	3,65
Agence de Promotion de l'Accès Universel aux Services (APAUS)	200 000	6,08
Collectivités locales dans les deux régions	74 141	2
BURGEAP (bureau d'études France)	14 556	0,44
Femmes de demain (ONG France)	14 000	0,43
Total	3 290 350	100

Le PEAGG est mis en œuvre par un consortium comprenant plusieurs acteurs dont les mission et rôles sont déclinés ci après :

→ **GRDR** : chef de file du consortium: coordination d'ensemble du projet (technique, administrative et financière, passation de marchés, exécution d'activités au Gorgol, expertise transversale en assainissement et maîtrise d'ouvrage communale, reporting technique et financier, interface avec les partenaires, les administrations et les bailleurs de fonds)

→ **TENMIYA** : responsable de la mise en oeuvre du projet au Guidimakha et de toute l'expertise transversale sur l'hydraulique,

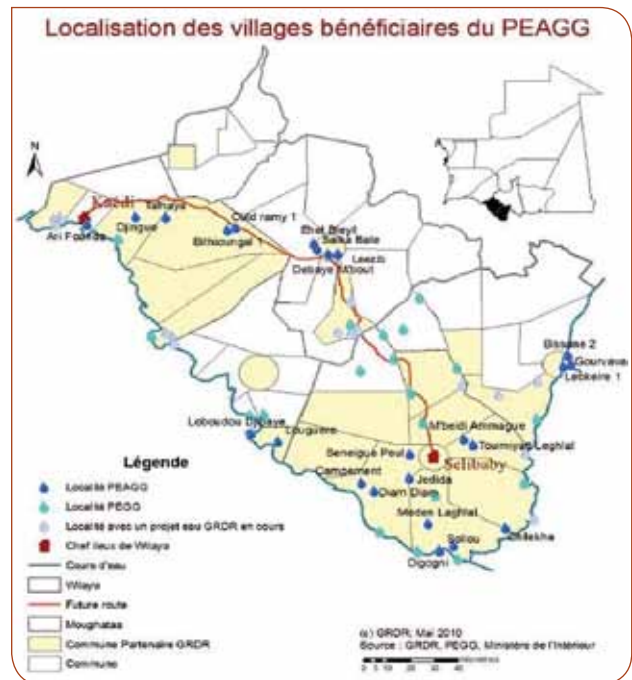
→ **BURGEAP** : Bureau d'études international, spécialisée dans les questions d'hydraulique et assainissement, de méthodologie et d'animation aura en charge l'appui conseil à la coordination du programme et l'expertise sur les composantes "eaux, hygiène, assainissement et GIRE".

→ **AMPG** : l'association des maires et parlementaires du Gorgol, partenaire stratégique du GRDR de longue a la responsabilité de conduire le processus de concertation autour de la question de l'eau et de l'assainissement, la formation des élus à la maîtrise d'ouvrage communale – MOC- à l'échelle régionale du Gorgol et de conduire un plaidoyer au plan national sur la question de l'eau et de l'assainissement

→ **PLUSIEURS ASSOCIÉS** interviennent dans la mise en œuvre du projet : prestataires (bureaux d'études, entreprises mauritaniennes ou non), ONG (Femmes de Demain), usagers, élus des communes concernées par le projet et les services techniques régionaux de l'hydraulique et de l'assainissement (Direction régionale).

Les actions du GRDR dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement en Mauritanie

La mise en place d'un pôle "eau & assainissement" en 2008 traduit l'engagement du GRDR d'inscrire cette thématique dans ses axes d'interventions stratégiques afin de se conformer aux politiques et stratégies nationales pour le secteur de l'eau & de l'assainissement et aux besoins et priorités dégagés dans les plans de développement local des communes des deux régions de concentration réalisés avec le soutien du Programme d'appui au développement



– PAIDEL – que l'association conduit en étroite collaborations avec les acteurs communaux, les autorités et services techniques locaux, depuis 2000.

Depuis plusieurs actions ont été réalisées ou sont en cours, en partenariat avec les communes, les services techniques de l'Etat - plan d'action prioritaire hydraulique Gorgol dans les communes de Toufoundé Civé, Ndjadibiné et Néré Walo, plan d'action hydraulique prioritaire de la commune de Bouly (région du Guidimakha), projet de l'adduction potable de Melgué (région du Guidimakha), « volet assainissement » du Projet Eau Guidimakha - Gorgol (PEGG) qui couvrent les deux régions sous la responsabilité de la direction de l'hydraulique avec l'appui financier de l'AFD.



Réhabilitations d'un puits à Aweinatt (commune Bouly)

[Proposition de schémas du mécanisme de suivi au niveau national

Les initiateurs dans un souci de synergie et de partage du processus de mise en œuvre proposent un mécanisme de suivi évaluation à travers :

Un comité National d'Orientation et de Suivi conjoint (CNOS) des deux projets

Le CNOS, plateforme d'échanges d'informations, de débats, de propositions, de conseils de l'ensemble des acteurs du secteur de l'eau et de l'assainissement a pour missions principales de

- S'assurer de la conformité et de la cohérence des projets avec les stratégies nationales de l'eau et de l'assainissement,
- Contribuer à la mise en œuvre diligente (validation des planifications annuelles, avis sur les actions réalisées, recommandations...) des projets,
- S'informer de l'avancement des projets (résultats, pertinence des actions planifiées...)
- Donner des orientations pertinentes et avisées,
- Conseiller les maîtres d'ouvrages et actualiser à temps les connaissances sur les évolutions en matière de politique nationale de l'eau et d'assainissement, de législations et de réglementation en la matière,
- Apporter toutes facilités administratives et institutionnelles indispensables à la mise en œuvre des deux projets.

TÂCHES	RÉSULTATS
Suivi de l'avancement des projets	- Revue des actions réalisées - Examen des résultats atteints - Analyse des difficultés rencontrées - Examen des programmations
Appui conseil aux maîtres d'ouvrage (Gret, GRDR, Tenmiya, BURGEAP)	- Fournir des avis éclairés sur les choix stratégiques et opérationnels - Commenter et analyser la méthodologie de chaque activité principale,
Veille sur les adéquations avec la politique sectorielle eau & assainissement en Mauritanie	- Mettre à jour les connaissances et les évolutions sur les textes de lois et ou les politiques publiques nationales "eau & assainissement"



Visite de chantier - Rosso 2011

COMPOSITION DU CNOS	
Présidence	Direction de l'Hydraulique (DH)
Secrétariat technique	GRET, GRDR, Tenmiya (à tour de rôle)
Membres titulaires	- Fournir des avis éclairés sur les choix - Direction de l'Assainissement (DA) - Direction du Suivi, de la Coopération et de la Planification (DSCP) - Services déconcentrés de l'Hydraulique du Brakna, Trarza, Gorgol, Guidimakha (SRH) - Direction Générale des Collectivités Territoriales - Maires des Communes ciblées (14) ou représentants des maires
Groupe d'observateurs	- Délégation de l'Union Européenne (DUE) - Agence Française de Développement (AFD) - Agence de Promotion pour l'Accès Universel aux Services (AP AUS) - Syndicat des Eaux d'Île de France (SEDIF) - Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN), - Région Centre, - Femmes de Demain - Autorité de Régulation Multisectorielle (AR) - Centre National des Ressources en Eau (CNRE) - Office National des Services d'Eau en milieu Rural (ONSER) - Association des Maires de Mauritanie (AMM)

Modalités et organisation du CNOS

Le CNOS se réunit une fois par an à la Direction de l'Hydraulique sur la base d'un ordre du jour proposé par le secrétariat technique et validé par le président du comité. Le secrétariat technique tournant (GRET et GRDR) élabore les comptes rendus de réunion.

→ UN COMITÉ LOCAL DE SUIVI POUR CHAQUE PROJET

Faciliter la mise en débat des choix opérationnels et de mobilisation des acteurs locaux

MISSIONS	ACTIVITÉS
Suivi de l'avancement des projets	- Revue des actions réalisées - Examen des premiers résultats atteints - Analyse des difficultés rencontrées, des obstacles, identification de solutions - Remonter l'information au Conseil Municipal
Appui conseil aux maîtres d'ouvrage du projet (GRET, GRDR, Tenmiya)	- Planifier les activités - Délibérer sur les choix opérationnels : valider les investissements - Faciliter l'intervention : communication, lien avec les institutionnels, les communautés, modération et gestion de conflits
Orientations pour la mise en œuvre des opérations	- Présenter la méthodologie d'une activité particulière, débattre - Définir des actions communes - Préparer les interventions lors du CNOS

Le CLS se réunit deux fois par an, au niveau local. Un ordre du jour est produit avant chaque COS.



AGENDA DU 16 OCTOBRE	
9h 00 – 9h 30	Accueil des participants
9h 30 – 9h 50	Mots des des élus et des représentants des ONG
9h 50 – 10h 10	Discours des Bailleurs
10h 10 – 10h 20	Mot d’ouverture du Ministre de l’Hydraulique et de l’Assainissement
10h 20 – 10h 30	Signature officielle des conventions de subvention
10h 30 – 10h 50	Pause
10h 50 – 11h 05	Aperçu sur le projet AICHA
11h 05 – 11h 20	Aperçu sur le PEAGG
11h 20 – 11h 35	Montage partenarial
11h35 – 12h 00	Commentaires/Questions/Réponses
12h 00 – 12h 10	Présentation du schéma de suivi,
12h 10 – 12h 30	Questions, réponses
12h 30	Clôture
12h 45	Déjeuner

[Zoom sur les initiateurs des projets



→ **LE GRET**, association de professionnels du développement solidaire, agit depuis 35 ans dans plus de trente pays. Il intervient dans le champ du développement économique et social selon une approche basée sur le partenariat et la recherche-action (actions de terrain, expertise, contribution aux politiques publiques, capitalisation/diffusion...).

Depuis 1990, le GRET intervient en Mauritanie autour des thématiques de développement local, d'accès aux services essentiels et d'environnement, notamment à Nouakchott (projet Zazou pour le recyclage des déchets plastiques, appui à la Communauté urbaine de Nouakchott – PAMOCC-, insertion professionnel - CAP Insertion-.... C'est depuis 2006, que l'association a investi les thématiques : de l'eau potable et assainissement, (PIR Brakna, AICHA pilote), de l'électrification rurale (PERUB) et plus récemment sur la gestion de déchets (GECODEM) et la nutrition (Nutririm) dans les régions du Trarza et du Brakna.

Pour en savoir plus : www.gret.org



→ **TENMIYA**, Centre des Innovations pour le développement

Organisation Non Gouvernementale créée en 1997 par un collectif d'Ingénieurs et de Socio-économistes bénévoles mauritaniens ayant travaillé des dizaines d'années auparavant dans des structures d'appui au développement local en Mauritanie.

Depuis bientôt 15 ans, Tenmiya, intervient essentiellement autour des thématiques et d'accès aux services essentiels pour les populations rurales, semi-urbaines et périurbaines : eau potable, assainissement, énergie et sécurité alimentaire environnement.

Durant les 5 dernières Tenmiya a mis en œuvre des projets d'AEP notamment, le PEGG (Projet d'alimentation en eau potable de 19 centres semi-urbains au Gorgol et au Guidimakha), PIR Brakna, Projet d'alimentation en eau potable des populations de la commune de Nouamlin .

Pour en savoir plus : www.tenmiya.org



→ **GRDR** / migrations, citoyenneté et développement

Le GRDR est une organisation de solidarité internationale à

caractère associatif (loi 1901) et à but non lucratif, sans affiliation ni politique, ni confessionnelle.

Le GRDR travaille depuis plus de 40 ans selon une approche articulant citoyenneté, développement en lien avec les migrations entre la France et l'Afrique de l'Ouest (Mauritanie, Sénégal, Mali et Guinée Bissau).

Outre un accompagnement constant à la structuration et à la professionnalisation du tissu associatif en Afrique et des associations de migrants en France, le GRDR appuie les processus de décentralisation dans les pays du bassin du fleuve du Sénégal (Mali, Mauritanie, Sénégal) et en Guinée Bissau en synergie avec les autorités administratives, les élus et les organisations de base.

Le développement local, la sécurité alimentaire, la gestion des ressources naturelles, le plaidoyer sont au cœur du métier de l'association selon une démarche combinant réflexion et actions de terrain.

L'engagement des adhérents, salariés et partenaires du GRDR lui permet de poursuivre son action auprès des migrants et de leurs régions d'origine et de contribuer au « vivre ensemble » "ici" dans les pays du sud et "la bas" en France et de plus en plus dans quelques pays d'Europe.

Pour en savoir plus : www.grdr.org



→ **BURGEAP** propose depuis 65 ans des prestations complètes en matière d'aide au développement et d'ingénierie de l'environnement dans le cadre de projets financés

par des fonds publics ou privés.

Les premiers pas de BURGEAP en Afrique ont eu lieu en Mauritanie avec son créateur qui a participé à l'élaboration de la carte géologique de Mauritanie. Parmi les projets menés en Mauritanie par BURGEAP, on peut citer le programme d'hydraulique villageoise du Guidimakha (PHVG) entre 1988-1994, (160 points d'eau – création d'une coopérative de puisatiers), et le PEGG (Projet Eau Gorgol Guidimakha) : adduction d'eau dans 20 localités + supervision du volet assainissement, où le groupement BURGEAP/TENMIYA/HYDROCONSEIL a assuré les prestations de CMO (Conseil à la maîtrise d'ouvrage) entre 2006 et 2010.

BURGEAP SA et IGIP GmbH, bureau d'étude allemand spécialiste de l'aide publique au développement depuis 50 ans, ont créé ensemble, en septembre 2009, la société européenne BIHSE (pour BURGEAP IGIP BURGEAP IGIP Holding SE). BIHSE est la toute première société de droit européen qui apparaît sur ce marché. IGIP mène actuellement en Mauritanie le projet PAEPA (Projet d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement en milieu rural dans la zone méridionale).

Pour en savoir plus : www.burgeap.fr

